

## Elections Municipales

LES femmes ne devront pas perdre de vue qu'elles seront, dans le cours de l'hiver, appelées à donner leur vote dans les élections municipales.

Ce n'a pas été sans protestations énergiques et démarches répétées que nous avons reconquis ce droit; il faut donc ne plus mettre les législateurs dans la position de nous l'enlever parce que nous n'en usons point.

Il faut avouer que jusqu'à présent, on n'a guère facilité aux femmes les moyens de voter; les bureaux de votation (polls) sont généralement placés dans des endroits où les femmes ne peuvent se présenter sans s'exposer à une promiscuité désagréable; le très grand souci que la femme canadienne a de sa dignité -- ce dont les hommes devraient lui savoir gré -- a été jusqu'à présent le motif principal qui l'a empêchée de se présenter dans ces bureaux de vote peu convenables à son sexe.

La loi, qui doit faciliter à chacun l'exercice de son droit, pourrait faire disparaître cet inconvénient, en autorisant des bureaux de vote exclusivement consacrés aux femmes, ou mettre ces bureaux en général, sur un pied tel qu'une femme puisse s'y présenter sans craindre aucun ennui. Ces projets sont à l'étude et j'espère qu'on en viendra bientôt à une entente générale.

Voici le texte même de la loi admettant les femmes locataires et propriétaires, âgées de 21 ans, au droit de vote dans les élections municipales :

ART. 43.--Les personnes suivantes, âgées de 21 ans révolus, sujets britanniques, et qui ne sont frappées d'aucune incapacité légale, ni autrement privées de leur droit de vote en vertu de cette charte, sont inscrites sur les listes des électeurs, qui sont dressées conformément aux dispositions ci-après, savoir :

1. Toute personne du sexe masculin et toute veuve ou fille majeure, ou femme séparée de corps et de biens, inscrite sur le rôle d'évaluation et de contribution foncière en vigueur, comme propriétaire ou occupant de bonne foi des biens-fonds dans la cité, d'une valeur de \$300.00 ou au-dessus, ou d'une valeur annuelle de \$30.00 ou au-dessus, telle que portée au dit rôle d'évaluation; dans le cas où ces biens-fonds sont possédés à titre d'usufruitier, le nom de l'usufruitier seulement est inscrit sur la liste électorale;

2. Le mari de toute femme sous le régime de la séparation de biens, lorsque cette dernière est en possession, à titre de propriétaire, ou d'usufruitière, ou de grevée de biens-fonds dont la valeur est portée au rôle d'évaluation et de contribution foncière en vigueur, pour un montant de \$300.00 ou au-dessus, ou lorsqu'elle tient un commerce ou établissement d'affaires qui la rend sujette au paiement de taxes, et qu'elle est inscrite comme telle au rôle de perception des taxes pour une valeur annuelle de pas moins de \$30.00; mais le mari séparé de corps et de biens de sa femme n'a pas le droit d'être inscrit sur la liste des électeurs en considération des propriétés appartenant à sa dite femme.

2a. Le droit de vote, accordé comme ci-dessus à la femme séparée de corps et de biens, lui sera aussi accordé dans le cas où elle est inscrite comme locataire sur le rôle de perception des taxes alors en vigueur.

NOTA.--Tout le souligné est de droit nouveau.

Par ce règlement, plus de SEPT MILLE femmes ont droit de vote aux élections municipales. On peut constater l'influence énorme que le vote féminin peut créer dans le sort d'une élection.

Influence morale et saine, n'en doutons pas, et, si par notre abstention nous ne faisons pas le bien que nous devons, nous aidons au triomphe du mal. C'est donc un devoir que nous avons à accomplir.

FRANÇOISE.

## Bibliographie.

M. Frédéric de Kastner, professeur de français et d'allemand au High School de Québec, vient de mettre en librairie la deuxième série de ses *Héros de la Nouvelle France*. Celle-ci traite de Lemoine de Bienville, de l'établissement de la Louisiane, Lemoine de Sévigny, Lemoine de Chateauguay, Juchereau de Saint-Denis, Dugué de Boisbriant. Ces sujets sont du plus haut intérêt au cœur de tout bon Canadien; nous ne saurions donc être trop reconnaissants aux écrivains qui nous fournissent tous les détails et toutes les circonstances de la vie de nos grands hommes.

Cette brochure est en vente, au prix modique de 25 cts., chez Granger & Frères, rue Notre-Dame, Beauchemin & Fils, rue Saint-Paul, Montréal.

## Une Bonne Précaution

—Figurez-vous, disait une dame à une de ses amies, chez Carsley, que je viens de me faire filouter mon porte-monnaie. Ce doit être cette personne qui cherche à se frayer un chemin vers la porte, car, elle a rôdé tout à l'heure un gros quart d'heure autour de moi.

—Vous faites montre d'une philosophie peu commune, repartit l'amie; non-seulement, vous ne manifestez aucun chagrin de la perte de votre argent, mais vous laissez le voleur s'échapper sans être autrement ennuyé.

—Je vais vous dire le secret de ma résignation; c'est que je venais justement de déposer tout l'argent de mon porte-feuille à la succursale de la Banque Provinciale ici, même, au second étage, et je ne puis m'empêcher de sourire en songeant à la déconvenue de mon filou en inspectant les compartiments vides de mon porte-monnaie.

—Quelle heureuse chance!

—Non, pas une chance, mais une mesure de prudence bien raisonnée que l'on ne doit pas laisser au hasard.

—Vous avez raison, et de ce pas, je vais à cette succursale de banque, si commode pour nous, femmes, qui avons tant d'emplètes à faire dans les magasins et qui sommes en si grand danger de se faire voler ou de perdre notre argent.

Des sots disputaient à table pour savoir s'il fallait dire, dans un salon, aux domestiques: "Donnez-moi à boire, je vous prie de me donner à boire, ou faites-moi boire." Un monsieur, ayant été pris pour juge, leur dit:

—Messieurs, des gens bien nés et bien élevés, doivent dire, ce me semble: "Je vous prie de me mener boire."

P. H. PUNDE. TEL 3161 OS. BOEHM.

**PUNDE & BOEHM**

Coiffeurs, Perruquiers et Parfumeurs

2365 STE-CATHERINE Ouest

Pres de la rue Peel MONTREAL

Ouvrages en cheveux artificiels de toute description, Coiffure de Dames, Teintures pour cheveux, Shampoo, Manicure, Cheveux brûlés, Massage du scalp.

Toutes commandes pour ouvrages en cheveux reçoivent nos soins particuliers

JEAN DESHAYES, Graphologue  
13 rue Notre-Dame, Hochelaga,  
MONTREAL